



CORSIER-SUR-VEVEY

## Procès-verbal no 1

### Séance du lundi 10 septembre 2018

Il est 19h00 lorsque **M. E. Gentilini**, Président, ouvre la séance dans la salle de la Chapelle des Monts-de-Corsier. Il salue les Conseillers, M. le Syndic F. Brun, Mesdames et Messieurs les Municipaux. Il excuse l'absence de Mme F. Guérin, huissière. Des salutations sont adressées à M. le Sergent Major D. Ansermet, répondant de police de proximité.

Les membres suivants sont excusés : Mmes M. Buff, J. Darioli, L. Dutoit, A. Reber.  
MM. Y. Bucher, M. Burnier, P. Chapuis, X. Fonjallaz, D. Grandchamp, A. Lanzillotta, J.-D. Martin et G. Volet.

Les scrutateurs sont MM. Th. Baechtold et R. Joye.

1. **Le quorum est atteint.** L'assemblée peut valablement délibérer.

#### 2. **Adoption de l'ordre du jour**

-L'ordre du jour est accepté tel que proposé.

Au point 12, seront traités :

-Un postulat «Pour une amélioration et une sécurisation des jeux et installations se trouvant au Parc Chaplin» déposé par la Concorde (Mme G. Gilléron (C))

-Une interpellation concernant la politique sociale envers nos aînés et le projet « Villages et Quartiers Solidaires » de Pro Senectute Vaud, déposée par Mmes **J. Ribeiro (P)** et **M. Meier (C)**.

-Une interpellation « Pour que le papier ne cache pas la forêt » déposée par les Verts (F. Burger (V)).

L'ordre du jour ainsi complété est accepté à l'unanimité.

#### 3. **Procès-verbal de la séance du 11 juin 2018**

**M. P. Groux (C)**, p.12, Nomination du Président, souhaite enlever « et la Concorde (2 ans) ». Le procès-verbal ainsi modifié est accepté à l'unanimité.

#### 4. **Assermentation d'un nouveau membre du Conseil communal**

**M. le Président** donne lecture de la lettre de démission de **M. Steven De Palézieux (C)**.

**M. le Président** lit l'art. 5 du règlement communal et procède à l'assermentation de **M. Jacques Keller (C)**. Des applaudissements ponctuent cette prestation de serment.

## **5. Correspondance et communications du Bureau du CC**

-En date du 5 juillet 2018, **M. le Président** a reçu la lettre de démission de **M. S. Ragab (A)**. **M. M. Del Vecchio (A)** sera assermenté lors de la séance du 9 décembre 2018.

-**M. le Président** a reçu le rapport d'activités 2017 de la Fondation des Eglantines.

-Le 12 novembre 2018, **M. le Président** est invité à participer à la réception des nouveaux citoyens et le 22 novembre 2018, à la visite de l'administration communale par le Préfet.

## **6. Communications de la Municipalité** **Communications municipales « écrites »**

Lors de la séance municipale du 3 septembre 2018, la Municipalité a décidé de faire parvenir désormais par courriel les communications municipales dont le texte est jugé trop long pour être transmis oralement. Les communications brèves seront toujours lues par les municipaux concernés lors de la séance du Conseil communal

### ***Administration, Finances & Territoire – Franz Brun***

**Politique communale sur les loyers abordables** : en réponse à la question posée par M. François Rittmeyer du groupe Les Verts, lors de la séance du 11 juin dernier, concernant la politique communale à propos des loyers abordables, la Municipalité apporte les éléments suivants : La Commune loue 13 appartements dans 6 bâtiments différents, à savoir :

- 2 appartements dans la Maison de Commune à la rue du Château 4
- 4 appartements à la rue Centrale 3
- 4 appartements au chemin de Meruz 10
- 1 appartement au sentier de la Condémine 5
- 1 appartement au Collège des Monts, à la route de Moille-Saulaz 7
- 1 appartement dans la Ferme de La Chaux aux Monts-de-Corsier.

Ces logements sont attribués en priorité aux employés communaux, puis aux personnes intéressées, lesquelles s'inscrivent sur une liste d'attente. Quant aux loyers, ceux-ci sont fixés en fonction d'un prix du marché plutôt modeste. Les comptes communaux donnent une vision globale par immeuble de ces revenus communaux.

Pour toute information complémentaire, nous vous suggérons de solliciter la Commission de Gestion, laquelle pourra choisir d'approfondir le sujet si elle devait le juger pertinent.

### ***Environnement – Michel Ceppi***

**Rapport de gestion 2017** : en réponse aux questions posées par M. François Rittmeyer, du groupe Les Verts, lors de la séance du 11 juin dernier, concernant le rapport de gestion – notamment sur le thème des déchets – la Municipalité apporte les éléments suivants :

➤ « Métaux ferreux » à zéro depuis 2016. D'où cela provient-il ?

La société mandatée pour la récupération des métaux dispose de plusieurs catégories d'articles dans ses références. Il a été constaté que du fer léger avait été comptabilisé en métaux ferreux pour environ 600 kg en 2015.

➤ *« Aluminium, boîtes » passé de 1,8 tonne en 2015 à 0,41 tonne en 2016 et, de plus, même chiffre en 2017. D'où cela provient-il ?*

SATOM SA a tenté de collecter cette matière dans les divers écopoints. Malheureusement, la qualité du tri effectué par les citoyens n'était pas suffisante et il a été constaté beaucoup trop d'impuretés, notamment suite à la mise en place de la taxe au sac. Actuellement, il n'y a qu'à la micro-déchèterie de la Planie que l'on obtient un tri satisfaisant et cela grâce à la surveillance assurée et au tri effectué par le personnel communal. Cela a un coût non négligeable que nous ne pouvons assurer pour tous les points de collectes potentiels.

➤ *Il y a quelques semaines, allant déposer de la ferraille, j'ai vu dans le conteneur ferraille/aluminium, un gros sac de récolte de cannettes.*

Il s'agit d'une solution proposée par la société mandatée pour la récupération des métaux et visant à économiser sur les coûts de transport. Les cannettes sont triées chez le recycleur. Il faut savoir aussi que dans celles-ci, il n'y a pas que de l'aluminium, mais également de la ferraille, notamment dans celles provenant de l'étranger. L'entreprise Igora est la coopérative qui gère la valorisation des cannettes en aluminium. Le cadre légal lui impose un taux de 75% de recyclage. Celui-ci a été de 92% en 2017.

Quelques constats généraux :

En Suisse et en 2017, le taux de récupération des emballages de boissons en PET est de 83%, celui du verre à plus de 90%. La récupération du papier représente environ 1,3 millions de tonne.

Plus on veut obtenir un tri de qualité et un fort taux de recyclage, plus le facteur « coût » augmente et plus le citoyen sera appelé à sortir son portemonnaie, ce qui conduit à exiger toujours plus de filières. On peut bien entendu tout trier, mais il faut alors juste être prêt à payer le prix pour pouvoir le faire.

**Mme L. Pieper (C)** demande pour quelles raisons les logements sont attribués en priorité aux employés communaux. C'est un manque d'équité par rapport aux autres citoyens.

**M. le Syndic** répond que c'est une vieille tradition facilitant la recherche du personnel. Il est dans l'intérêt de la Commune d'avoir des employés communaux qui habitent sur place. Il n'y a pas d'avantage au niveau du prix des loyers. Il précise que les 4 derniers appartements à louer n'ont pas été attribués à des employés communaux.

**M. B. Schaer** précise qu'auparavant, les employés communaux avaient l'obligation d'habiter sur le territoire communal. S'ils le désirent et que des appartements sont vacants, la priorité leur est accordée.

**M. F. Rittmeyer (V)** relève que, lors de la prochaine séance du CC, les Verts reprendront la question des loyers. Il discutera avec **M. M. Ceppi** du sujet des cannettes.

**M. le Syndic** estime qu'il est délicat de discuter du prix des loyers en public. La Commission de gestion pourrait approfondir le sujet.

**M. F. Rittmeyer (V)** souhaite que la Commune dispose d'appartements à des loyers abordables pour les nécessiteux.

## **Communications municipales « orales »**

### **Administration, Finances & Territoire – Franz Brun**

**Fête villageoise du 31 août et 1<sup>er</sup> septembre 2018** : la Fête villageoise ainsi que la Course Chaplin se sont très bien déroulées. La Municipalité félicite et remercie les organisateurs ainsi que tous les bénévoles qui ont contribué à leur réussite, de même que la société de Développement pour les différentes animations sur le thème du recyclage mises sur pied à cette occasion.

**Site Internet communal** : celui-ci a été retravaillé et adapté afin de rendre plus confortable sa consultation sur les divers supports et navigateurs utilisés actuellement. Son contenu a aussi été remanié et réorganisé comme annoncé dans le rapport no 07/2017 que la Municipalité avait établi suite au postulat de M. André Goy intitulé « Corsier ne mérite-t-elle pas un site internet moderne et efficient ? ». Bien entendu un site web ne doit pas resté figé et nous pouvons vous assurer que des adaptations seront encore apportées et que le souci d'amélioration continue reste présent.

### **Education, sociétés locales & sports, développement durable – Bernard Schär**

**Association scolaire intercommunale du Cercle ASIC** : le jeudi 6 septembre dernier, sur le site de l'école de Corsier, une deuxième session d'information entre sociétés locales, régionales et les familles du Cercle a eu lieu. L'occasion pour les sociétés de présenter leurs activités et pour les familles et surtout leurs enfants de découvrir un large éventail d'activités, susceptibles de les intéresser à s'inscrire dans l'une ou l'autre société.

**Ondine** : faute d'inscriptions en nombre suffisant, le Comité de direction a décidé de ne pas ouvrir l'UAPE de Corsier les matins, avant l'entrée en classe. Par contre, cette UAPE est ouverte le mercredi à midi et l'après-midi.

**Sociétés locales** : la Société de développement a parfaitement organisé en partenariat avec celle de Corseaux la manifestation du 1<sup>er</sup> août. Comme chaque année, Egzeko a animé des ateliers pour les enfants à Corseaux et la Société de gymnastique Corsier-Corseaux a tenu le stand de nourriture et boissons. La Municipalité remercie les membres de ces deux sociétés, les collaborateurs d'Egzeko et les bénévoles présents tout au long de cette manifestation. Malheureusement, cette année, la météo a joué un vilain tour aux organisateurs avec une forte pluie et de gros coups de vent en fin d'après-midi et début de soirée, ce qui a provoqué quelques dégâts matériels sur le site de Corsier et l'annulation des feux d'artifice tirés à Vevey.

Vous êtes cordialement invités aux prochaines manifestations que la société organise

- la Balade aux Monts-de-Corsier le dimanche 30 septembre dans l'après-midi (rdv à 13h15 devant le Temple de Corsier pour prendre le bus). Marie-Jeanne Stauber tient des flyers à disposition pour les membres du CC.
- et « Dimanche avec Charlot », le 11 novembre à la Grande salle de Corsier. Afin de marquer les 10 ans de la projection des films de Charlie Chaplin, la société organise en collaboration avec Egzeko, un défilé d'enfants déguisés.

**Sports** : la Commune est fière de compter parmi ses habitants un champion d'Europe au rugby à VII chez les moins de 18 ans. Il s'agit de Henry Pharaony, capitaine de l'équipe nationale qui a remporté une victoire historique lors des championnats d'Europe « Trophy » en Hongrie le weekend des 1<sup>er</sup> et 2 septembre derniers. Ce succès permettra à la génération suivante de participer aux championnats d'Europe à 7 (VII) de la plus haute division en mai 2019 où l'équipe aura le privilège d'être confrontée aux meilleures nations d'Europe comme la France, l'Irlande et l'Angleterre.

### **Bâtiments, Circulations & Transports – Pierre-André Debétaz :**

**Bâtiments scolaires du Cercle** : la réponse à l'interpellation de M. Eros Gentilini, déposée lors de la séance du 11 juin dernier, concernant la coordination des travaux dans les bâtiments scolaires du Cercle, a été communiquée par écrit aux Conseillers. La Municipalité reste bien entendu à disposition pour tout complément d'informations.

**Collèges** : Les travaux d'infrastructures dans tous les collèges de Corsier sont terminés, ceux-ci ont été réalisés durant les vacances scolaires.

**Café-Restaurant du Châtelard** : suite à des difficultés récurrentes et cumulées d'encaissement du loyer, la Municipalité a dû, pour préserver les intérêts communaux, mandaté un agent d'affaires pour gérer ce contentieux chiffré à plusieurs milliers de francs. Après diverses étapes, la procédure a abouti à une résiliation anticipée du bail et à une décision de la Justice de Paix ordonnant à M. Christophe Dupraz de quitter et rendre libres les locaux loués pour le vendredi 28 septembre 2018 à midi. La Municipalité reviendra vers le Conseil avec plus de précisions sur ses intentions et les projets en lien avec cet objet dès que la situation sera clairement arrêtée. Il est vraisemblable que le projet de rénovation du bâtiment et du restaurant soit avancé dans le planning des investissements à venir.

### **Santé, Social, Tourisme & Culture – Ursula Bucher**

**Nonagénaires** : une délégation municipale a fêté 2 nouveaux nonagénaires : M. Vincent Cochard le 9 juillet et Mme Heidi Baumann, le 30 juillet 2018.

**Lavaux Patrimoine Mondial** : après 9 ans de direction de Lavaux Patrimoine Mondial, M. Emmanuel Estoppey a décidé d'orienter sa carrière vers de nouveaux horizons. C'est Mme Jeanne Corthay qui reprend la direction.

### **Population & Sécurité – Arianne Rouge**

**Plan canicule** : chaque année les personnes de plus de 75 ans vivant seules reçoivent un courrier de la Commune. Cette année, trois personnes ont retourné ledit courrier. Dès le déclenchement du plan canicule, ces personnes ont été appelées par la Protection civile pour vérifier que tout allait bien et ont reçu une visite si nécessaire.

**Protection civile** : un contrôle périodique de l'abri public « rue du Château » a été effectué le 23 août 2018. Il n'a pas été possible de fermer la paroi blindée coulissante. Elle était endommagée, les glissières et les rails de roulement sont fortement rouillés.

Suite au devis demandé à une entreprise spécialisée, une décision sera prise concernant l'avenir de cet abri.

**Fête des Vignerons 2019** : afin d'organiser, pendant la fête, une base arrière « feux bleus », M. Denis Froidevaux du Service de la sécurité civile et militaire, a demandé à la Municipalité l'autorisation de pré-réserver en juillet-août 2019, des locaux et des surfaces dans le périmètre scolaire. Cette base arrière est destinée à l'entrée en service des sapeurs-pompiers, police, sanitaire et protection civile, pour y être nourris et acheminés sur les différents emplacements d'engagements.

**ASR - Fête des Vignerons 2019** : depuis le 3 novembre 2017, un état-major ad'hoc a été mis sur pied afin d'assurer la coordination entre les différents services de l'ASR et leurs partenaires. 4 phases ont été définies pour l'organisation de la Fête des vigneron, soit: I : planification, II: installation et montage, III : exploitation et conduite des opérations et IV: rétablissement.

L'ASR travaille en étroite collaboration avec l'Etat-major cantonal de conduite.

**Police des constructions** : le PPA (Plan Partiel d'Affectation) en Fenil sera mis à l'enquête publique dès le 21 septembre 2018.

### **Environnement – Michel Ceppi**

**Terrains agricoles** : concernant l'interpellation déposée lors de la dernière séance par la Concorde, demandant à la Municipalité de réfléchir à la pertinence de développer une stratégie nouvelle pour une partie des terrains agricoles de la Commune, nous vous informons que des discussions sont en cours avec les personnes concernées et les instances impliquées. Une réponse municipale écrite sera présentée lors de la séance du mois de décembre.

### **Routes et chemins :**

-les travaux de réfection des chemins agricoles AF aux Monts-de-Corsier pour la route de La Baume sont en phase d'être terminés. La prochaine étape va se faire sur le chemin du Gros Chêne. Pour le chemin du Milieu, la Commune est toujours en pourparler avec le Canton ;

-Les travaux de réaménagement de la route de Châtel entre le Giratoire des Terreaux et la Station Service BP ont débuté.

**Déchèterie de Praz-Libon** : Ressourcerie, il faut attendre le changement d'horaires des VMCV pour pouvoir déplacer l'abri-bus des Terreaux sur le site de Praz-Libon.

### **Eaux & Travaux – Philippe Goletta**

**Collecteur – Chemin de Meruz** : les travaux avancent selon le planning établi et le plan financier. La pose du goudron s'effectuera le 24 septembre 2018, sur la partie amont du Chemin de Meruz.

**Ruisseau de la Bergère** : suite à son débordement, l'entreprise B+C Ingénieurs SA de Montreux a été mandatée par les Communes du Cercle ainsi que la Ville de Vevey pour réaliser un diagnostic de sécurisation à l'échelle globale du ruisseau de la

Bergère. Cette étude a débuté à la fin du mois d'août. Le Canton la subventionne à hauteur de 60% et le reste des coûts seront répartis à parts égales entre les 5 Communes précitées.

## 7. Préavis no 09/2018 Arrêté d'imposition pour l'année 2019

**M. N. Luyet (A)** lit le rapport de la CoFin qui, à l'unanimité, accepte la conclusion du préavis no 09/2018.

**M. K. Fietze (V)** demande :

-Suite à la mise en place de la RIE III vaudoise, le manque à gagner correspondra-t-il à 4-5 points d'impôt ? soit, CHF 360'000.00 à CHF 400'000.00. Cette perte sera-t-elle contenue dans le budget ?

-Nyon prend des mesures exceptionnelles dès 2019 pour absorber la facture de la RIE III. Est-ce que la Municipalité prévoit des ajournements d'investissements ?

-Malgré le manque à gagner lié à la RIE III, est-ce que la Commune pourra honorer les intérêts de la dette ainsi que les amortissements ?

**M. le Syndic** répond que la perte de 4 à 5 points de recette est une estimation. La Municipalité est optimiste. Comme l'a relevé la Cofin, la situation financière de la Commune est saine. Elle ne veut pas anticiper des pertes financières. Corsier n'est peut-être pas soumis à la même péréquation que Nyon.

La Municipalité travaille sur le budget communal qui sera présenté en décembre et fera preuve de davantage de prudence lors de son élaboration.

Les investissements sont réalisés en fonction de la nécessité. Le CC a la possibilité de refuser les préavis s'il estime que les dépenses sont trop élevées.

De nombreux postulats et interpellations sont déposés ; au Conseil de se déterminer si c'est un souhait raisonnable et si les finances permettent leurs réalisations.

La Municipalité proposera une augmentation du point d'impôt que lorsque les chiffres l'exigeront.

**M. P. Groux (C)** demande ce que vaut un point d'impôt pour Corsier ?

**M. le Syndic** répond qu'un point d'impôt représente environ CHF 118'000.00.

**M. P. Bugmann (A)** précise que la CoFin a mentionné le point d'impôt à CHF 80'000.00, soit, ce qui est encaissé par le taux fixé à 66% (sur le revenu, la fortune, le bénéfice net et le capital). Il y a d'autres revenus qui permettent d'atteindre la somme de CHF 118'000.00 / point d'impôt.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote la conclusion suivante :

-d'adopter l'arrêté d'imposition pour l'année 2019 tel qu'il est présenté, sous réserve de l'approbation du Conseil d'Etat.

**Le préavis municipal est accepté à une large majorité (2 abstentions)**

## 8. Préavis no 10/2018 Adoption du règlement « Taxe communale sur l'énergie électrique » et création d'un fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable.

**M. le Président** rappelle l'historique de la rédaction du préavis no 10/2018 du 23 juillet 2018 ainsi que l'addenda et l'amendement du préavis du 15 août 2018. Il lit les conclusions amendées du préavis.

**M. N. Luyet (A)** lit le rapport de la CoFin qui, par trois voix contre deux, propose de :

- a)refuser le préavis no 10/2018 du 23 juillet tel que présenté le 14 août 2018
- b)refuser l'addenda et l'amendement au préavis 10/2018 du 15 août 2018
- c)en cas d'acceptation du préavis 10/2018 du 23 juillet par le Conseil, de modifier l'article 4 tel qu'indiqué dans le rapport de la CoFin.

**M. le Président** relève qu'il n'est pas possible d'amender un préavis accepté par le CC. Le point c) doit faire l'objet d'un sous-amendement présenté au CC avant le vote final.

**Mme J. Ribeiro (P)** lit le rapport de la CoGest qui, à l'unanimité, accepte le préavis municipal no 10/2018.

**M. B. Schaer**, suite à la demande de la Commission ad hoc, précise que les Communes de Vevey, Montreux, la Tour-de-Peilz et Veytaux perçoivent une taxe communale sur l'énergie électrique. Chardonne, Jongny et St-Légier n'ont pas de taxe. Les Communes de Blonay et Corseaux sont en cours de réflexion. Corseaux utilise une autre redevance électrique afin de proposer une subvention pour les abonnements Mobilis aux apprentis et étudiants.

**Mme M. Meier (C)**, demande si les quatre Communes citées prélèvent une taxe unique pour l'électricité, l'énergie renouvelable et le développement durable ou, est-il spécifié quelle part revient à chaque secteur ? Elle cite l'exemple de la Commune de Lausanne qui attribue un montant à chaque secteur cité ci-dessus (0,3 à 0,59 ct/KWh).

**M. B. Schaer** répond que la Municipalité souhaite mener des actions qui concernent le développement durable et les énergies renouvelables. Il énumère : isolation de bâtiments, abaissement de la lumière la nuit pour l'éclairage public, pose de panneaux photovoltaïques sur les Collèges, etc... La Municipalité attend l'acceptation du préavis pour affiner les projets. Le fonds est en priorité attribué pour tout ce qui est du domaine communal. Il pourrait également être utilisé pour des associations ou des groupes de personnes, comme le propose Corseaux (subvention aux abonnements Mobilis pour les jeunes).

**Mme M. Meier (C)** constate que cette taxe aurait pu être perçue depuis 2009. Elle estime que la taxe de 0,2 ct/KWh n'est pas suffisante, (CHF 80'000.00 par an). Elle propose au CC de refuser le préavis afin que la Municipalité approfondisse le projet.

**M. le Président** demande à **Mme M. Meier (C)** si elle souhaite amender le préavis en proposant une augmentation de la taxe.

**Mme M. Meier (C)** répond par la négative car il faut pouvoir justifier le chiffre proposé.

**M. P. Bugmann (A)** constate que la manière dont le préavis a été présenté est une augmentation d'impôt déguisée. Le taux d'imposition est laissé à 66% et une autre taxe est proposée. Cet argent sera utilisé pour des projets qui devront de toute manière être réalisés.

**M. le Président** précise que l'acceptation du préavis permettra de prélever une taxe sur la consommation électrique et chacun peut agir pour la diminuer.



**M. le Syndic** peut comprendre **Mme M. Meier** qui souhaite augmenter la taxe. Il faut accepter le préavis. Si les projets proposés sont plébiscités, la taxe pourrait être augmentée l'an prochain. Il y a une crainte que cet argent ne soit pas utilisé à bon escient. Toute dépense passera par le budget ou par voie de préavis. Le CC décide de l'utilisation de l'argent issu de cette taxe. Les grands consommateurs paient une taxe. Cela permettra une amélioration de l'efficacité énergétique, par exemple la pose de panneaux solaires sur les toits des collèges. Ce sont des projets positifs qui ne comportent aucun risque.

**M. F. Rittmeyer (V)**, lit l'intervention émanant des Verts.

*-Les Verts sont très satisfaits que la Municipalité prenne des initiatives en faveur du climat.*

*-La Loi permet de prélever jusqu'à 0,7 ct/KWh et précise à quoi ce fonds est destiné. **Ce fonds doit servir à stimuler des initiatives, de citoyens ou d'entreprises, à investir dans les économies d'énergie, dans l'efficacité énergétique ou dans les énergies renouvelables.** Ces trois piliers permettront de se passer du pétrole et du gaz.*

*-Ce fonds n'est pas destiné à financer n'importe quelle mesure pour un développement durable (terrains pour y faire des jardins).*

*-La rénovation énergétique des bâtiments communaux, l'éclairage public ou autre projet doivent être financés par les impôts.*

*-La taxe pourrait financer : une partie de la vélo station de Vevey, des abris à vélos couverts et fermés sur la Commune, subventionnement de vélos électriques mis à disposition de la population pour test, rachat partiel du courant produit par des installations photovoltaïques, cours de compostage, ressourcerie à la déchèterie, mise en place d'audit - conseils énergétiques aux citoyens, par des jeunes du CEMO, participation à une étude sur le chauffage des habitations et PME, autour de l'usine MERCK, hôpital de Nant, par les surplus de chaleur de l'usine, participation à une étude sur le turbinage des eaux de l'usine Merck rejetées à la Veveyse, cofinancement d'une place pour le stationnement d'une voiture de covoiturage au village, etc...*

*-Les Verts demandent à la Municipalité de revenir avec un 2<sup>ème</sup> projet, et ceci après avoir rencontré les autres communes de la Riviera ayant introduit cette taxe, ainsi que d'autres communes plus éloignées.*

**M. C. Desmet (C)** estime que la taxe de 0,2 ct/KWh est un bon début. Il faut créer ce fonds pour permettre à la Municipalité de présenter des projets et aux Conseillers, par le biais d'interventions, d'amendements, de proposer une liste de mesures à mettre en place.

**M. P. Groux (C)** s'insurge contre le fait que cette taxe est un impôt déguisé, c'est une loi vaudoise; il recommande d'accepter le préavis. La taxe aurait pu être instaurée dès 2009.

**M. H. Hoose (C)** s'inquiète : une Commune suisse allemande a dû retirer son projet suite à un consommateur qui avait fait recours. Que se passera-t-il si un gros consommateur sur la Commune intente un procès. Il en découlera de longues et coûteuses procédures.

**M. le Syndic** répond que le projet peut être abandonné, il n'y a pas besoin de prendre un avocat. Il n'y a aucun risque. Le CC définit le taux et ensuite l'attribution des moyens.

**M. J.-M. De Giorgi (A)** donne la définition d'une taxe : « prélèvement fiscal, impôt perçu par l'Etat ». Cette taxe est un impôt caché ou pas. Il demande si des frais seront facturés par le fournisseur.

**M. le Syndic** relève qu'il suffit de donner la base légale et la redevance peut être perçue. Il n'y a pas de frais.

**Mme J. Ribeiro (P)** relève que c'est une occasion d'investir dans le développement durable et pour le futur. Elle invite le CC a accepter ce préavis même s'il peut être perfectible. Le CC peut proposer des projets, augmenter la taxe.

**Mme F. Burger (V)** p.2, du préavis du 23 juillet 2018, relève que c'est uniquement si le montant dépasse CHF 50'000.00 qu'un préavis sera présenté au CC. Cela implique que le CC peut se prononcer que sur des projets dépassant cette somme. Les Verts sont pour ce projet mais elle estime que le préavis doit être plus approfondi pour être accepté.

**M. le Syndic** répond qu'un préavis est déposé si la dépense dépasse CHF 50'000.00. Les autres projets seront inscrits dans le budget. Dans tous les cas, c'est le CC qui décide comment cette taxe sera dépensée.

**M. C. Desmet (C)** précise que cette taxe est perçue en fonction de la consommation et chacun peut la limiter. CHF 6.00 par famille est une taxe annuelle acceptable. Merck Serono a les moyens d'investir pour limiter sa consommation électrique afin d'être moins taxé. Par exemple, pour cette entreprise, la taxe peut favoriser la mobilité douce avec la mise à disposition de places pour les vélos électriques. Cela a des répercussions positives pour la Commune, les employés et l'environnement. Il faut accepter le préavis même si l'impact financier est minime. C'est un message donné à la population et aux entreprises.

**M. M. Crausaz (C)** constate que régulièrement des projets de centaines de mille francs sont acceptés par le Conseil. Pourquoi introduire cette taxe pour des projets de panneaux solaires ? **M. M. Crausaz** avait auparavant proposé un projet de turbiner les égouts des Monts-de-Corsier, d'installer des panneaux solaires sur le couvert de la Planie. Il relève que, chaque année, de nouvelles taxes sont introduites. Il informe que, pour son manège, en l'espace de trois ans, il a dû de s'acquitter CHF 2'000.00 de taxes supplémentaires. Les projets suggérés pourraient être financés par le biais des impôts.

**M. J.-M. De Giorgi (A)** s'informe : si un privé a déjà investi dans la pose de panneaux solaires, il devra également s'acquitter de la taxe. Il sera donc pénalisé.

**M. le Syndic** répond qu'il a installé des panneaux photovoltaïques sur son toit. La consommation est réduite, ce qui aura pour conséquence une diminution de la taxe. Ce n'est que l'électricité vendue par la Romande énergie qui est taxée.

**M. C. Desmet (C)** précise que ce fonds n'est pas destiné à financer la pose de panneaux solaires des privés, mais en les installant, le citoyen achètera moins d'électricité, d'où une réduction de la taxe.

**M. F. Dufour (A)** souhaite qu'un projet concret soit présenté pour accepter la taxe communale sur l'énergie électrique.

**M. M. Crausaz (C)** demande si la Commune a renoncé à réaliser des projets car elle ne bénéficiait pas encore de cette taxe.

**M. le Syndic** répond qu'il faut se projeter vers l'avenir. Il y a beaucoup de réalisations à faire qui ne sont pas directement de la compétence communale. Le message laisse paraître que ceux qui ne font pas d'effort sont taxés et qu'avec cette somme des projets intéressants voient le jour. La somme peut être cumulée sur deux ans. La compétence du choix des projets est dans les mains du CC.

**M. H. Hoose (C)** relève que la Police incite à simuler une présence en laissant de la lumière dans les appartements, ce qui induit une augmentation de la consommation électrique, donc des taxes.

**M. F. Rittmeyer (V)** souhaite savoir sur quel texte il faudra voter. Il demande si l'argent de la taxe ne sera pas utilisé uniquement pour des rénovations énergétiques des bâtiments communaux. Elle doit encourager les citoyens à la pose de panneaux photovoltaïques.

**M. le Syndic** précise qu'il faut inciter les gens à utiliser des énergies renouvelables. La commune doit également montrer l'exemple, comme la pose de panneaux photovoltaïques sur les toits des collèges.

**M. le Président** précise qu'il faudra d'abord accepter l'amendement de la Municipalité, document du 15 août 2018 et par la suite accepter le préavis amendé.

**M. P. Bugmann (A)** souhaite que l'amendement de la CoFin soit soumis au vote.

**M. le Président** répond qu'il n'a pas été encore proposé en tant que tel ce soir.

**M. P. Bugmann (A)** relève qu'il est proposé dans le rapport de la CoFin et qu'il doit être voté.

**M. le Président** répond que suite aux remarques de la CoFin, un amendement de la Municipalité a été déposé. Il faut déposer un sous-amendement.

**M. P. Bugmann (A)** précise qu'il faut voter d'abord l'amendement de la Municipalité, ensuite l'amendement de la CoFin et ensuite le préavis amendé si un des amendements a été accepté.

**M. le Président** répond que la CoFin doit déposer un sous-amendement qui modifie le texte de l'amendement de la Municipalité. Ce dernier sera soumis au vote avant l'amendement (ainsi modifié) de la Municipalité. Ensuite le préavis amendé sera mis en votation.

**M. P. Groux (C)** relève que, grâce à des subventions fédérales et cantonales, il a installé des panneaux photovoltaïques sur le toit de sa maison. La taxe annuelle ne sera pas élevée. Si la Municipalité met des projets en place qui auront pour incidence une diminution des dépenses, c'est une situation bénéfique pour la Commune.

**M. F. Rittmeyer (V)** explique que les subventions mentionnées ci-dessus sont issues d'une taxe du CO2 destinée aux rénovations énergétiques et aux énergies renouvelables.

**Mme J. Ribeiro (P)** informe que la votation ne porte pas sur les implications de la taxe mais sur un vote de principe sur le développement durable et sur un investissement dans le futur.

**Mme M. Meier (C)**, suite au débat de ce soir, recommande de voter oui au préavis.

**M. B. Schaer** relève que des engagements ont été pris par la Confédération et le Canton de Vaud, Agenda 21, Agenda 2030. Il y a des objectifs d'économie de consommation d'énergie à atteindre. La Suisse, Corsier sont très loin d'atteindre ces buts. Il incite le CC à accepter le préavis. La Municipalité propose une petite mesure incitative concernant les économies d'énergie et de développement durable. Il faut faire confiance à la Municipalité et c'est le CC qui a le dernier mot.

**M. H. Liniger (C)** demande si la CoFin a accepté l'amendement à l'unanimité mais pas les conclusions du préavis.

Il est répondu par l'affirmative.

**M. le Président** demande si des amendements ou sous-amendements veulent être apportés au préavis.

**Mme J. Ribeiro (P)** souhaite le vote à bulletin secret pour l'amendement et le préavis.

**M. le Président** précise qu'il faut 1/5 des Conseillers pour valider cette demande, soit 9 Conseillers. **M. le Président** soumet au vote la proposition qui est rejetée (8 Conseillers l'approuvent).

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** soumet au vote l'amendement déposé par la Municipalité et lit les conclusions du préavis :

a) d'autoriser la Municipalité à prélever, selon l'art. 20 alinéa 2 de la Loi vaudoise du 19 mai 2009 sur le secteur électrique (LSecEI), une taxe spécifique de 0,2 ct par KWh destinée à alimenter le Fonds pour les énergies renouvelables et le développement durable ;

b) d'approuver le Règlement « Taxe communale sur l'énergie électrique » ;

-tenant compte de l'ajout à l'alinéa 3 de son article 4 du texte suivant : « Elles seront exclusivement affectées à des projets communaux ou d'intérêt général, ou alors à des actions susceptibles d'intéresser tout habitant de la Commune, ou du moins un grand nombre ou une catégorie homogène d'entre eux » ;

-nonobstant la recommandation de la Surveillance des prix et en tenant compte des motifs développés par la Municipalité ;

c) de fixer son entrée en vigueur au premier jour du mois suivant la fin du délai référendaire courant suite à la publication dans la Feuille d'avis officiels, de l'approbation par la cheffe du département en charge du dossier.

### **L'amendement est accepté à une large majorité**

(avis contraires : 7 abstention : 1)

**M. le Président** soumet au vote le préavis municipal no 10/2018 et le présent addenda.

### **Le préavis municipal est accepté à la majorité (31 voix)**

(avis contraires : 15 abstention : 1)

**M. F. Dufour (A)** demande pour quelle raison **M. le Président** ne procède pas à la votation en commençant par ceux qui sont pour, puis ceux qui sont contre, et ensuite, les Conseillers qui s'abstiennent.

**M. le Président** répond qu'il a la liberté d'organiser le vote comme il l'entend.

**M. P. Bugmann (A)** relève que pour l'instant personne n'a dit oui !

9. **Rapport no 01/2018** – Réponse municipale au postulat de M. Denis Chappuis demandant à la Municipalité d'étudier un projet de refuge communal.

**M. A. Goy (C)** lit le rapport de la Commission ad hoc qui, à l'unanimité, prend acte du présent rapport no1/2018 en réponse au postulat de **M. D. Chappuis**.

**M. D. Chappuis (C)** remercie la Municipalité pour le développement de son postulat. Il connaît les restrictions du SDT. Il veut rester positif et constructif.

La parole n'est plus demandée. **M. le Président** demande au CC de prendre acte du rapport no 01/208.

**Le rapport no 01/2018 est accepté à une large majorité (1 abstention).**

## 10. Election d'un membre à la Commission des finances

Suite à la démission du Conseil de **M. S. Ragab (A)**, **M. le Président**, présente le candidat de l'Alliance, soit **M. R. Genoud**.

Il n'y a pas d'autre candidat. L'élection peut se faire par acclamation et de vifs applaudissements ponctuent cette élection.

## 11. Election d'un membre à la Commission de gestion

Suite au retrait de **Mme M. Meier (C)** de la CoGest, **M. H. Liniger (C)** présente la candidature de **M. A. Lopez (C)**.

Il n'y a pas d'autre candidat. L'élection peut se faire par acclamation et de chaleureux applaudissements valident cette élection.

## 12. Interpellations, motions, postulats

a) **Mme J. Ribeiro (P)**, associée à **Mme M. Meier (C)** lit le texte de : **Interpellation concernant la politique sociale envers nos aînés et le projet « Villages et Quartiers Solidaires » de Pro Senectute.**

18 Conseillers soutiennent l'interpellation.

*La population des aînés de la Commune de Corsier est en constante augmentation comme toutes les communes de Suisse. La solitude et l'isolement social dus à la sortie du monde du travail est très présente. 1 personne âgée de plus de 65 ans sur 3 se sent seule. Il existe des solutions pour favoriser les liens sociaux.*

*Pro Senectute a lancé il y a plus de 15 ans, un projet du nom de « Quartiers & Villages Solidaires dans lequel, elle propose de créer une association qui promeut des activités pour les aînés à travers un programme de 6 étapes :*

*1. Analyse préliminaire à la demande de la Commune afin d'évaluer la possibilité de réaliser un village solidaire avec une 1<sup>ère</sup> prise de contact avec les seniors, associations et partenaires locaux.*

*2. Diagnostic à travers des entretiens individuels et de groupe permettant de comprendre les besoins des seniors.*

*3. Construction de groupes de travail, forum de quartier ou de village.*

*4. Emergence du projet avec la mise en place d'activités.*

*5. Réalisation : renforcement d'un sentiment d'appartenance à la communauté à travers l'existence d'un local de rencontre régulière.*

*6. Autonomisation du projet, moment où l'animateur de proximité se retire du projet et les activités sont alors portées par le mouvement citoyen.*

*En principe, le programme est financé par les contributions des Communes, du Canton et une petite partie par la Confédération.*

*Ce projet a été mis en place à Corseaux. Le groupe de seniors est à présent autonome et propose une gamme d'activités très appréciées. Jongny a procédé à une analyse et a déposé un préavis au CC qui a accepté d'aller de l'avant avec ce projet. Chardonne n'a pas entrepris une telle démarche.*

*17 projets de villages et quartiers solidaires ont abouti dans le Canton.*

*Nous demandons à la Municipalité d'établir un rapport écrit sur sa politique sociale envers les aînés du village, de contacter les communes du Cercle afin d'évaluer la possibilité d'une collaboration et d'envisager de déposer une demande d'analyse préliminaire auprès de Pro Senectute.*

**b) Mme G. Gilliéron (C)**, au nom d'un groupe de la Concorde, (Mmes Bussy, Stauber, MM. Layaz et Philipona) lit le texte du postulat : **« Pour une amélioration et une sécurisation des jeux et installations se trouvant au Parc Chaplin »**

7 Conseillers soutiennent le Postulat

*Le but du postulat est que la Municipalité étudie la possibilité d'améliorer et de sécuriser les jeux et installation au Parc Chaplin.*

*Certaines installations sont dans un mauvais état, telles les marches pour accéder au Château, échelle glissante par temps de pluie permettant de grimper sur le toboggan, revêtement du sol inadéquat, toboggan sous l'arbre et les arceaux sont peu sûrs pour les plus jeunes.*

*Nous proposons de conserver les deux zones, adultes et enfants, aux endroits actuels. La Concorde privilégie une étude globale plutôt que des améliorations fractionnées. Des idées : de nouvelles balançoires incluant un siège pour les tout-petits ou des balançoires à nacelle, ajouter une station hydraulique à la fontaine, créer un jardin de circulation pour l'apprentissage du vélo, rénover le château en bois, réutiliser le bois des arbres qui feraient l'objet d'un abattage pour en faire des installations pour les enfants ou les adultes.*

*La zone adultes, vers les tables de ping-pong, pourrait être agrémentée d'installations de fitness urbain, lesquelles sont subventionnées par le Canton. L'installation de la zone à grillade pourrait être repensée. Prévoir un accès aux toilettes pour les personnes à mobilité réduite, mettre à disposition une table à langer et rénover tables et bancs.*

*L'installation de panneaux d'information avec le nom et l'adresse de l'aire de jeux, du responsable à contacter en cas de dommages pourrait être utile.*

*Certaines fondations, dont notamment la Fondation Doret sont susceptibles de faire des dons pour des projets concernant les enfants. Les coûts de ce projet pourraient être allégés et cette étude est indispensable.*

**M. P.-A. Debétaz** relève que la Municipalité est sensible à l'entretien du Parc Chaplin, elle est actuellement en train d'analyser les possibilités d'améliorations des installations de jeux. Il y a quelques années, la Fondation Doret avait subventionné la place dédiée aux petits enfants. Une réponse sera donnée à ce postulat.

**Mme J. Ribeiro (P)** souhaite que l'étude entreprise du Parc Chaplin pour son amélioration englobe toutes les générations.

**M. K. Fietze (V)** relève que le tartan est issu du pétrole et qu'à l'époque, le sable disposé sous les places de jeux absorbait bien les chutes.

**M. le Président** rappelle la procédure du traitement d'un postulat :

a)renvoyer la proposition à l'examen d'une Commission chargée de préavis sur la prise en considération et le renvoi à la Municipalité, si un cinquième des membres le demande ;  
b)prendre en considération immédiatement la proposition et la renvoyer à la Municipalité, éventuellement assortie d'un délai.

**M. le Président** soumet au vote la proposition a). A l'unanimité, le Conseil refuse de renvoyer la proposition à l'examen d'une Commission.

**M. le Président** soumet au vote la proposition b).

**Le Conseil, à une large majorité, (avis contraires : 2 abstention : 1) accepte de prendre en considération la proposition et la renvoie à la Municipalité.**

**M. le Président** invite la municipalité à répondre dans un délai de 3 mois, car il n'y pas de raisons évidentes d'attendre une année.

c)**Mme F. Burger (V)**, au nom des Verts, lit le texte de l'interpellation : **Pour que le papier ne cache pas la forêt.**

5 Conseillers soutiennent l'interpellation.

*Le Processus de fabrication est très vorace en ressources, en énergie et en eau. A l'échelle mondiale, la production de papier serait responsable de près de 40% des déforestations. En Europe, l'industrie de la cellulose serait responsable de près de 40 millions de tonnes de CO2 par année, près de 1% des émissions totales et d'une très grande consommation d'eau.*

*En 2015, la consommation de papier en Suisse s'élevait à 194 kg/habitant par an. La moyenne mondiale est de 57 kg.*

*C'est sur la place de travail que la consommation de papier est la plus importante et c'est là que doivent se concentrer les efforts de réduction.*

*Les questions suivantes sont posées à la Municipalité :*

*-Quelle est la consommation annuelle de papier de l'administration communale ?*

*-Quelle est la part du papier recyclé dans cette consommation ?*

*-Quelles actions sont envisagées afin de diminuer cette consommation ?*

*-Des comparaisons avec la consommation d'autres communes ont-elles été faites ? notamment avec des communes ayant réalisé un plan d'action pour l'utilisation de papier recyclé ?*

*-Le papier recyclé utilisé par l'administration communale est-il blanchi ? si oui, l'est-il à l'aide de chlore ou de dioxine de chlore ? De manière générale, le « Nordic Ecolabel » est recherché (absence de composés organo-chlorés problématiques, de phtalates ou de solvants halogénés).*

*-Quel est le grammage généralement utilisé ? est-il de 75 g/m2, voire 70g/m2, comme il est recommandé.*

*La Municipalité est remerciée de l'attention portée aux questions et de la suite qu'elle leur donnera.*

### 13. Divers et propositions individuelles

a)**Mme J. Henry-Baudois (V)** informe que le règlement d'application en préparation concernant l'accueil parascolaire inquiète les professionnels de l'éducation et les parents. Ce nouveau règlement prévoit de diminuer les employés ayant une formation d'éducateurs de la petite enfance tout en augmentant le nombre d'enfants par adulte.

Les conséquences sont : les enfants sont moins bien surveillés et cadrés. Les enfants vivent dans le stress et arrivent à l'école préoccupés par ce qui s'est passé dans la structure d'accueil. Le personnel auxiliaire est moins stable.

Aucune décision n'a encore été prise concernant ce nouveau règlement, et qu'une assemblée va se tenir le 13 septembre, les Verts demandent à la Municipalité qu'elle est sa position sur cette réforme ? si elle compte intervenir et si oui, comment et dans quel sens ?

**M. B. Schaer** répond que la Municipalité a étudié le nouveau cadre tel qu'il a été proposé. La Municipalité a décidé d'aller dans le sens des nouvelles normes telles qu'elles sont proposées par l'IEA.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** demande quels sont les avantages de ces nouvelles normes alors que les professionnels se manifestent contre.

**Mme A. Rouge** précise que les normes édictées représentent le minimum légal. Au niveau communal, d'autres décisions peuvent être prises. Les communes sont libres de déterminer le nombre d'enfants attribués par adulte. La Commune n'a pas encore défini son mode de fonctionnement.

**Mme J. Henry-Baudois (V)** estime les réponses municipales ambiguës. **M. B. Schaer** dit qu'il faut s'adapter au nouveau règlement et **Mme A. Rouge** relève que les communes ont une bonne marge de manœuvre pour s'organiser.

**M. B. Schaer** précise que dans la phase de consultation, la Municipalité était d'accord avec ces normes. Cela ne veut pas dire qu'elles seront appliquées. Au niveau du Comité de la direction d'ONDINE et à travers les budgets communaux, la diminution du personnel éducatif peut être contenue. Ce sera aux Conseillers de se prononcer lors de l'acceptation du budget. Ce qui a incité la Municipalité à être d'accord avec ces nouvelles normes est le coût de l'accueil parascolaire pour la Commune. Les normes appliquées dans la version maximale permettraient une certaine économie.

b)**Mme M. Meier (C)** demande s'il est possible d'avoir l'inventaire des Conventions et des contrats avec incidences financières (67 postes). Le dernier document reçu date du 26 janvier 2012.

La Municipalité prend note.

c)**Mme C. Stucki (C)** demande des informations concernant la possibilité d'acquérir 2 billets d'entrée au Chaplin's World.

**M. le Syndic** répond que le Musée Chaplin's World a proposé une solution pour que les Corsiérans puissent acheter 2 billets à tarif réduit par le biais du contrôle des habitants. La mise en application tarde malgré les demandes répétées de la Municipalité.

**M. le Président** rappelle la date du souper du Conseil, soit le vendredi 9 novembre 2018 et la prochaine séance du Conseil fixée au lundi 10 décembre 2018.

-La parole n'est plus demandée et **M. le Président** clôt la séance à 21h15.

Au nom du Conseil communal

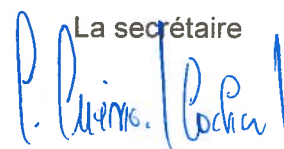
Le Président



E. Gentilini



La secrétaire



C. Cuénod-Cochard